

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

28 AOUT 2008

COMPTE-RENDU PRESSE

Etaient Présents : Jean CHANUT - Christophe ETIENNE – Georges LAURENT – Claude REMY – Jean-Marc BROCHOT – Bernard DUFOUR – Régis BAUDRION – François MARQUET – Lionel PAULIN – Bernard BIGUEUR – Pascale BORDET – Gilles CARRE - Jean-Louis GAY - Colette AGOBERT – Bernard CHOLET – Gilles MALSERT - Geneviève PELTIER – Alain PORRET BLANC - Michel SAUMON – Geneviève CARDAMONE - Christophe LUCAND – Jacques MARCHAND – Bernard MOYNE - Jean-Claude ROBERT Yves STIEFVATER - Marie-Josèphe VACHET – François de la GRANGE – Pascale PARETI - Gérard TARDY – Nicole BICHET – Aleth DETOT – Michel PAUSET – Christian PARIS.

Etaient excusés : Jean-Claude LAMOURE suppléé par Jean CHANUT - Gérard FRICOT – Marie-Françoise DODET – Michel PERSONNIER – Marie Agnès NICOLAS supplée par Gilles MALSERT – Gilbert GOUJON – Bruno AUBRY- Sylviane PAUL MONCEAUX.

Madame Geneviève PELTIER a été élue Secrétaire.

Approbation du compte rendu de la séance du 12 juin 2008

Des corrections ont été demandées par M. Jean-Marc BROCHOT et Mme Geneviève CARDAMONE. Le compte-rendu de la séance du 12 juin 2008 est approuvé avec ces modifications.

Approbation du compte rendu de la séance du 3 juillet 2008

Aucune observation n'est formulée, le compte rendu de la séance du 3 juillet 2008 est approuvé à l'unanimité.

Décisions du Président prises par délégation du Conseil Communautaire

Le Président donne lecture des décisions prises par délégation de compétence du Conseil Communautaire prise depuis les deux dernières réunions de l'assemblée.

AFFAIRES GÉNÉRALES

CRÉATIONS DE POSTES

Après huit mois de fonctionnement à l'issue des reprises du Centre Social de Gevrey-Chambertin et de l'UFCV de Couchey le 1^{er} janvier 2008, l'organisation de certains services (CLSH, périscolaire, entretien, restauration) a été analysée en détail. Il s'avère nécessaire de supprimer, modifier, et créer certains postes pour adapter les effectifs aux besoins, poursuivre des contrats ou pourvoir au remplacement de départs. Le Conseil Communautaire décide donc à l'unanimité les modifications de postes détaillées en séance.

AVENANT A LA CONVENTION DE TRANSMISSION DÉMATÉRIALISÉE DES ACTES AU CONTRÔLE DE LA LÉGALITÉ

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'extension par voie d'avenant de la convention conclue avec la Préfecture de Côte d'Or pour la télétransmission des actes administratifs au contrôle de la légalité (procédure FAST). Le Président est autorisé à signer ledit avenant, afin de prévoir dans la convention le transfert des décisions du président ainsi que les pièces jointes les accompagnant.

FINANCES

DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDITS N°2 : BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Communautaire à l'unanimité la décision modificative de crédits budgétaires n°2 pour le budget principal telle que détaillée ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes		Commentaires
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
FONCTIONNEMENT					
D 023 : Virement section investissement	2000.00 €				Diminution du virement de section à section pour l'équilibre
TOTAL D 023 Virement à section d'inv.	2000.00 €				
D 6574 : Subv. Fonct. Organ. Droit privé		2000.00 €			Inscription d'un crédit pour le FAIJ
TOTAL D65 : Autres charges gestion courante		2000.00 €			
TOTAL FONCTIONNEMENT	2000.00 €	2000.00 €			

Désignation	Dépenses		Recettes		Commentaires
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
INVESTISSEMENT					
D 205 : Concessions et droits similaires		2 590.00 €			Achat d'un logiciel facturation périscolaire
TOTAL D 20 : Immobilisations incorp.		2 590.00 €			
D 2183 : Matériel de bureau et informatique		840.00 €			Douchette numérique
D 2188 : Autres immo. corporelles		4 520.00€			Régularisation factures de 2007
TOTAL D 21 Immobilisations corporelles		5 360.00 €			
D 2315 : Immo. en cours - inst. Techniques	20 520.00 €				Reprise sur provision travaux sur bâtiments
D2315 – 109 : Extension maison de retraite		10 570.00 €			Avenants EHPAD et réfection étanchéité
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	20 520.00 €	10 570.00 €			
R 021 : Virement de la section de fonct.			2 000.00 €		Diminution du virement de section à section pour l'équilibre
TOTAL R 021 Virement de la sect. de fonc.			2 000.00 €		
TOTAL INVESTISSEMENT	20 520.00 €	18 520.00 €	2 000.00 €		

TOTAL GLOBAL	- 2 000.00 €	- 2 000.00 €		
---------------------	---------------------	---------------------	--	--

AMORTISSEMENT DES FONDS DE CONCOURS

Considérant que les fonds de concours constituent des immobilisations devant être amorties, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité l'amortissement des fonds de concours versés par la Communauté de Communes sur une durée de 15 ans.

ADMISSION EN NON VALEUR

A la demande du Receveur du Trésor, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'admettre en non valeur une créance irrécouvrable d'un montant de 690.01 € correspondant à des factures d'eau impayées de 2006 et 2008

dont le recouvrement est rendu impossible suite au prononcé d'un jugement de clôture pour insuffisance d'actif.

RENOUVELLEMENT DU CHOIX DE LA FISCALITÉ MIXTE

Par délibération en date du 23 décembre 2004, le conseil communautaire a fait le choix d'instaurer un régime de fiscalité mixte comportant la création de la Taxe Professionnelle Unique et l'ajout d'une fiscalité additionnelle. Considérant la nécessité pour les EPCI à fiscalité mixte de réaffirmer ce choix avant le 31 décembre de l'année du renouvellement du Conseil Communautaire, le Conseil Communautaire renouvelle à l'unanimité son option pour l'instauration d'une fiscalité mixte au bénéfice de la Communauté de Communes.

SCOLAIRE, PERISCOLAIRE

TARIFS DES ACCUEILS PÉRI ET EXTRA SCOLAIRES, ET DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de modifier, à compter du 1er septembre 2008, les tarifs des accueils péri et extra scolaires, ainsi que de la restauration scolaire comme suit :

- Maintien de l'application des taux d'effort selon le nombre d'enfants dans la fratrie et les ressources mensuelles, en tenant compte d'un plancher de ressources mensuelles de 555 € et d'un plafond de 4 384 €
- Baisse des taux d'effort appliqués sur les ressources mensuelles en fonction de l'activité fréquentée,
- Division par deux du taux appliqué sur l'APS du midi uniquement pour la période périscolaire. Application d'un taux plein le midi pour le CLSH,
- Augmentation du prix du repas de 0.20 € pour le fixer à 3.00 €

En conséquence, les taux d'efforts applicables sont les suivants :

Famille de 1 enfant		Famille de 2 enfants		Famille de 3 enfants	
Accueil Péri	Clsh	Accueil Péri	Clsh	Accueil Péri	Clsh
0,060% matin et soir 0.030 % le midi	0,120%	0,050% matin et soir 0.025 % le midi	0,100%	0,040% matin et soir 0.20 midi	0,080%

L'ensemble des tarifs votés restera majoré de 30 % pour les personnes extérieures à la Communauté de Communes,

SOCIAL, PETITE ENFANCE

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT POUR LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la conclusion d'une convention d'objectifs et de financement avec la CAF de Côte d'Or pour le versement de la Prestation de Service Unique du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010, et autorise le Président à signer ladite convention.

**MOTION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE CONCERNANT LES DERNIERES
RÉFORMES SCOLAIRES**

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la motion suivante, qui sera communiquée au Préfet de Côte d'Or, au Recteur de l'Académie, ainsi qu'aux usagers de la Communauté de Communes :

« Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin constate que la rentrée scolaire 2008-2009 ne s'effectue pas dans les meilleures conditions en ce qui concerne les écoles.

1. La loi instituant un **droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires** pendant le temps scolaire a été publiée au Journal officiel du jeudi 21 août 2008. Celle-ci oblige les communes ou communautés de communes (selon le niveau qui assure la compétence scolaire) à prévoir et organiser l'accueil des élèves dès l'instant où 25% des enseignants d'une école se sont déclarés grévistes. En dépit d'un engagement de compensation financière de la part de l'Etat (sans doute partielle) ce dispositif va compliquer l'organisation des services concernés et grever encore des budgets déjà tendus.

2. La **suppression de deux heures de classe par semaine** constitue une diminution considérable du temps scolaire sur une année alors que tout le monde s'accorde à dire que les programmes sont sans cesse alourdis et que les exigences de la société par rapport à l'Ecole croissent d'année en année. Si les enfants des villes pourront – mais dans quelles conditions ? – accéder à des activités sportives ou culturelles, la plupart de ceux de nos villages en seront privés. Une fois de plus, le gouvernement aura fait l'impasse sur la France rurale.

3. Les « **2 heures d'accompagnement éducatif** » prévues pour les élèves qui en auront besoin doivent se dérouler 4 fois par semaine en fin de journée sur une durée de 30 minutes. Ces heures ne répondront pas aux besoins des enfants concernés. Elles vont :

- constituer de nouvelles obligations et dépenses pour les municipalités ou communautés de communes.
- mettre en péril les activités sportives ou culturelles existantes.
- être impossibles à mettre en œuvre aux moments indiqués partout où sont organisés des transports scolaires. Seuls les parents pouvant disposer du temps et des moyens de transport particuliers pourront voir leurs enfants bénéficier de ce service.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin, constate :

- que le service public d'enseignement renonce à une partie de ses missions,
- que l'Etat transfère des dépenses qui lui incombent sur les collectivités locales sans leur donner réellement les moyens d'y faire face,
- que le département refuse de financer les transports spécifiques qu'exige ce dispositif.

Le Conseil Communautaire alerte les citoyens, les responsables de l'Education nationale et le gouvernement sur les conséquences sociales et financières de ces abandons et transferts. »

PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La prochaine séance du Conseil Communautaire se déroulera le 2 octobre 2008 à Couchey.